

ORTHOPÉDAGOGUES



2 REMPLACEMENTS - TEMPS PLEIN 35 H/SEMAINE

Traitement entre 30,27 \$ et 56,32* \$ de l'heure.

Entrée en fonction : Dès que possible.

Durée : Jusqu'au 30 juin 2026.

Lieux :

1- Écoles primaires Paradis (Baie-du-Febvre) & Notre-Dame de l'Assomption (St-Zéphirin)

† **Concours : ORTHOPED-REMPLE-PAR-150925**

2- Écoles primaires Maurault (Pierreville) & Vincent-Lemire (St-François-du-Lac)

† **Concours : ORTHOPED-REMPLE-MVL-15092525**

**L'orthopédagogue qui se situe au 18^e échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration de traitement selon l'entente à la convention collective.*

QUALIFICATIONS REQUISES

- † Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en orthopédagogie ou en adaptation scolaire;
- † Être membre en règle de L'ADOQ, un atout;
- † Des tests de sélection peuvent être exigés.

PROCÉDURE

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature en indiquant le **numéro de concours approprié** et en faisant part de leur intérêt de même que de leur expérience **dès maintenant** à emploi@cssdlr.gouv.qc.ca.

Le Centre de services scolaire de la Rivieraine remercie tous les candidats de leur intérêt mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Centre
de services scolaire
de la Rivieraine

Québec 

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction adjointe des services éducatifs, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste d'une part, à dépister, évaluer et accompagner des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que d'identifier leurs besoins et leurs capacités. D'autre part, la personne est appelée à concevoir et réaliser des programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habilités cognitives ou des compétences ainsi que de conseiller et soutenir les enseignantes et enseignants, les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents.

Plus précisément, elle ou il devra :

- † Participer à l'élaboration et à la mise en application du plan de travail en orthopédagogie et soutenir la mise en place en classe des aides technologiques et leur appropriation par les élèves;
- † Assurer, en collaboration avec les intervenantes et intervenants scolaires, le dépistage et l'identification des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention;
- † Procéder à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève;
- † Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève; participer au choix des objectifs et des moyens d'intervention et collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et à la coordination des interventions;
- † Participer avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies et de projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage;
- † Accompagner et conseiller les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; proposer des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guider dans le choix d'attitudes et d'approches pour faciliter la démarche d'apprentissage; planifier, organiser et animer des activités de formation ;
- † Collaborer à la conception, à l'élaboration et à l'adaptation du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontrer ces groupes dans des activités spécifiques;
- † Conseiller le personnel d'encadrement, rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et faire les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision;
- † Conseiller et soutenir les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur proposer des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève;
- † Établir et maintenir une collaboration avec les organismes partenaires;
- † Préparer et assurer la mise à jour des dossiers selon les règles définies par le Centre de services scolaire;
- † Réaliser toute autre tâche inhérente au poste ou demandée par le supérieur immédiat.

UN MILIEU DE TRAVAIL AVEC DES AVANTAGES SOCIAUX INTÉRESSANTS

- † 20 jours de vacances
- † Jours fériés
- † Régime de retraite
- † Assurances collectives

* les avantages offerts sont calculés au prorata du poste